



# L'En'robé

## Bulletin d'information des salarié-e-s des cabinets d'avocats n°235

Si la CGT est première organisation syndicale dans les TPE avec 26,31% ... avec un taux de participation à moins de 6% (*cf. notre dernier bulletin*) qu'en est-il dans la branche des avocats ?

La CGT est première organisation syndicale avec 28,91%, la deuxième organisation ayant obtenu 20,51%. Rappelons que la profession compte environ 41 000 salarié.e.s [Source OMPL 2019]. 21 015 salarié.e.s. demeurent dans des entreprises de moins de 10 salarié.e.s, c'est à-dire environ 50% de la profession. Notre résultat porte ainsi sur ces 50%.

Il faudra attendre mai 2021 pour avoir le résultat consolidé pour toute la branche.

Pour autant, nous sommes relativement, (*eu égard au taux de participation*), satisfait de ce résultat. Cela ne peut que renforcer notre détermination à travailler pour les salarié.e.s des très petites entreprises, afin :

- De faire grandir le taux de participation,
- D'élargir notre audience au sein de la profession.

Dans ce cadre, nous allons travailler à ce que chaque salarié.e de notre branche se reconnaisse dans les propositions de la CGT. Cela va nous conduire nécessairement à consulter les salarié.e.s des TPE, par le biais de nos bulletins d'informations.

Il s'agit de faire en sorte que chaque salarié.e soit informé.e et consulté.e... sur l'évolution de la convention collective. Malheureusement, nous ne pouvons intervenir que par voie de fax dans les cabinets...sauf pour les salarié.e.s nous ayant fait parvenir leur adresse mail personnelle.

Mais même ainsi, nous allons poursuivre notre travail... parce que les accords et la convention collective s'appliquent aux salarié.e.s de toute la branche.

L'objectif est que chaque salarié.e soit, quelque peu, acteur de la négociation, par notre biais, pendant ces quatre prochaines années.

Enfin, nous remercions l'ensemble des salarié.e. s qui nous a fait confiance en votant pour la CGT dans notre branche. Cela ne peut que nous encourager à faire encore mieux...dans le seul intérêt des salarié.e.s.

Merci à toutes et à tous.

**Pour recevoir les bulletins sur votre boîte mail personnelle, il suffit d'envoyer un courriel à [fsetud@cgt.fr](mailto:fsetud@cgt.fr) avec la mention « Avocats »**

**Fédération CGT des Sociétés d'Etudes**